

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018**

Délibération : **N° 2018-11-122**  
 OBJET : **ATTRIBUTION SUBVENTION AU CCAS 2018**  
 Nomenclature : **7.5.3**

**En exercice** : 29 membres  
**Présents** : 24  
**Pouvoirs** : 4  
**Absent** : 1  
**Votants** : 28  
 Délibération comportant :  
 Annexe : /

Le dix-neuf novembre deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le neuf novembre deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Michel RINCE donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Catherine CADOU, Damien CLOUET donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

**Le membre absent** : Chantal PERRUCHET

**Rapporteur** : Madame Catherine CADOU

Le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale.

La commune verse chaque année une subvention d'équilibre à cet établissement public pour lui permettre de mener à bien ses actions.

Au titre de l'année 2018, il est proposé de verser au centre communal de la commune une subvention d'un montant de 40 000 €.

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- DE DECIDER le versement d'une subvention au CCAS de 40 000 € au titre de l'année 2018 ;
- DE PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65, article 657362 du budget 2018 ;
- DE CHARGER M. le Maire de procéder au versement de cette subvention.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 19 novembre 2018  
 Le Maire, Alain ROYER.

